



Est établi à l'imprimerie du Gouvernement.
PRIX : 12 fr. PAR AN.
payables par trimestre et d'avance.

MESSAGER DE TAHITI.

ANNOUCE : 1 franc la ligne, caractère 9 points (petit-rom).
AU COMPTANT.
S'adresser à l'imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE.

Avant appris que le commencement d'incendie qui a eu lieu en alerte le quartier du marché est attribué à l'improvisation d'une personne, qui aurait couché dans une maison isachève et laissé l'ambard du feu sur un tas de paille on de copeaux de menuiserie, le Commandant particulier, Commissaire impérial P. L. décide, que dorénavant il est défendu de coucher, dans les maisons en construction, ainsi que sur la voie publique, et que de plus, tout individu, Européen ou Indien, surpris dormant sur une vrangue, sera arrêté comme prévenu de vagabondage, s'il n'est propriétaire, habitant, serviteur ou homme à gages de la maison sous la galerie de laquelle on l'aura trouvé.

Conformément à un ordre de M. le Commandant particulier, Commissaire impérial P. L. en date du 9 mai, M. de Berthou, enseigne de vaisseau, embarqué à bord de la *Mocelle*, a été nommé membre de la chambre des mises en accusation près le tribunal criminel, laquelle se trouve par suite composée de :
MM. Chappe, capitaine d'infanterie de marine ;
de Berthon, enseigne de vaisseau ;
Duhamel, aide-commissaire.

Le directeur des affaires européennes s'étant aperçu que plusieurs personnes établies à Papeete se sont crues autorisées à donner une grande extension à leur commerce, à leur industrie ou à leurs établissements, sans faire de demandes pour changer leurs patentes, quoiqu'en certains cas, cela fut nécessaire, invite ces personnes à se mettre en règle, le plus promptement possible, sous peine de se voir poursuivies conformément à l'article 10 de l'arrêté n. 35, du 19 mai 1851, ainsi conçu :

ART. 10.

Tout individu convaincu d'avoir fait le commerce ou exercé une profession sans être muni d'une patente, sera poursuivi, à la diligence du directeur des affaires européennes, et condamné à une amende qui sera de deux à cinq fois le prix de la patente dont il aurait dû se pourvoir.

Le directeur des affaires européennes,
HARDY.

NOUVELLES LOCALES.

Nous avons reçu au commencement de la semaine qui vient de s'écouler des journaux de San-Francisco jusqu'au 6 avril. C'est avec la plus grande surprise que nous avons lu dans le numéro 298 du *San-Francisco Daily Herald* un assez long article, intitulé : Correspondance des îles de la Société, constatation entre les autorités locales et le consulat américain, article qui n'est d'un bout à l'autre qu'un tissu de mensonges et de calomnies. L'affaire dont il est question, et dans laquelle l'auteur de cette lettre a jugé à propos de faire intervenir une personne qui, par sa position élevée et le caractère sacré dont elle est revêtue, devrait être la dernière à paraître dans le rôle qu'on lui fait jouer, n'a jamais été que la suite d'une dissidence d'opinions, traitée par lettres officielles, au sujet de la convention consulaire conclue le 23 février 1853 entre le Gouvernement impérial et celui des Etats-Unis. Un article semblable, publié dans un de ces journaux pour lesquels licence et liberté sont presque toujours synonymes n'eût pas mérité la moindre attention s'il s'était borné à reproduire des faits, tels

qu'ils avaient pu se passer ; mais outre l'abus de confiance condamnable qui y a donné naissance, il est écrit avec une malveillance évidente et l'intention formelle de troubler la bonne harmonie des rapports qui existent entre le Gouvernement du Protectorat et le consulat américain ; nous devons donc être très de pareilles provocations et les signaler au public. Nos lecteurs connaissent assez la droiture et la loyauté de M. le consul américain pour ne pas s'étonner d'apprendre qu'il a lui-même fait part à M. le Commissaire impérial de l'impression pénible que lui avait causée la lecture de cette lettre.

Une révolution pacifique vient de s'accomplir à Raïatea ; le roi Tamarii a été déposé par ses chefs ; une députation est venue en informer le Reine Pomare, ainsi que M. le Commissaire impérial, et chercher l'ancien roi Tamatoa, que le vœu des habitants appelle au Gouvernement. On sait que Tamatoa a adopté pour fils et succés sur le jeune, fils de la reine, qui porte son nom.

Mardi, 9 mai, dans l'après-midi, la corvette la *Prévoyante* commandée par M. Laurent, lieutenant de vaisseau a été halée sur la cale de Fare-U'e, en présence de M. le Commissaire impérial P. L., d'un grand nombre d'officiers de la division et de quelques personnes venues pour voir monter ce navire, le plus grand dans tous ceux, pour lesquels on ait eu cette opération ; sans quelques difficultés pour présenter le bâtiment sur de bas, occasionnées par la brise, elle a parfaitement réussi et a été favorisée par un temps magnifique. La *Prévoyante* est un des navires de notre marine, qui ont eu la carrière la plus variée. Commandé dans les mers de l'Inde par M. le lieutenant de vaisseau Jehenne, aujourd'hui contre-amiral, son nom s'élève à de magnifiques travaux d'hydrographie exécutés par son capitaine, L'Ecosse, l'Angleterre, la Mer du Nord, la Manche en gardant le souvenir, la moitié des jeunes mariés de la Flandre et de l'Artois a fait son service à bord ; l'Islande l'a vu mouiller dans ses Fiords, et la Laponie l'avoir dans ses Souds ; les Açores, les côtes occidentales d'Afrique la connaissent aussi. Enfin, après avoir orgueilleusement porté la corne à son grand mâst, revenue aujourd'hui à sa destination première et toujours infatigable, elle se dispose en ce moment à sillonner les mers et à visiter de nouvelles contrées.

Le même jour on a signalé, à assez grande distance dans le S.O., la goëlette coloniale le *Tanemamu*, qui, contraire par des calmes est des vents d'Est et de N.E., n'a pu entrer que le lendemain. Ce bâtiment, commandé par M. Bailly, enseigne de vaisseau du *Prony*, parti de la Nouvelle-Géorgie, en même temps que ce dernier navire, s'est vu forcé par le mauvais temps et le manque de vivres de relâcher à la baie des Îles, d'où il est venu en 30 jours ; il compte donc 74 jours de mer depuis son départ et est arrivé dans notre port, après une traversée des plus pénibles. Le sauvetage du *Tanemamu* jeté à la côte dans un ouragan et considéré longtemps comme entièrement perdu, a été entièrement exécuté par la corvette à vapeur le *Prony*, à qui nous devons de le voir aujourd'hui mouillé à Fare-U'e.

Nous lisons dans le *courrier des Etats-Unis* que l'amira Porrichon nommé au commandement de la station des Mers du Sud a pour chef d'état-major M. Kersanson, capitaine de frégate, et pour aides-de-camp MM. Sourville et Halligon, lieutenant de vaisseau.



NOUVELLES DIVERSES. RUSSIE.

On écrit de Saint-Pétersbourg, le 27 janvier :

Il vient d'être publié un ukase ordonnant une nouvelle émission de papier-monnaie. On voici, précisons :

« Malgré nos efforts constants et précoces pour arriver à mettre fin à la guerre dans laquelle la Russie a été entraînée, parce qu'elle défend ses droits et son territoire, cette guerre pouvant se prolonger et occasionner des dépenses extraordinaires qui ne sont pas en rapport avec les dépenses ordinaires du trésor public, en conséquence, nous avons trouvé bon, dans le but de rendre possible pour le trésor public de faire face à tous les besoins actuels sans établir de nouvelles charges et sans accroître celles qui existent, et de commun accord avec le projet du ministre des finances sur lequel le conseil de l'empire a exprimé son avis, d'accorder à la caisse de l'État la faculté de couvrir les dépenses extraordinaires prévues par l'émulsion temporaire de billets du crédit de l'État. »

Soient les dispositions de l'ukase, dont l'une porte que chaque émission comprendra une valeur de papier-monnaie six fois plus grande que la somme en numéraire déposée comme équivalent au fond du crédit, c'est-à-dire que, si l'émission est de 42 millions, la somme déposée en espèces sera de 7 millions. Le papier émis sera retiré de la circulation trois ans après la conclusion de la paix, et plus tôt si faire se peut.

La haute société se livre à toutes sortes de plaisirs pour donner du courage au peuple; les bals masqués surtout sont très fréquents; mais — à la cour, — à l'exception de quelques réceptions officielles, il n'y a pas eu jusqu'ici les mêmes fêtes d'hiver que les années ordinaires. Le commerce et l'industrie sont en grande souffrance; il n'y a plus de commerce extérieur du tout. La feuille de commerce officielle disait, dans son numéro du 28 : « La demande de marchandises russes a cessé de nouveau; il ne se fait aucune demande de chanvre, de potasse et de graine de lin. »

Par un décret impérial en date du 3 février 1855, M. le capitaine de vaisseau Jehenne est élevé au grade de contre-amiral. Ce décret est rendu sur un rapport conçu en ces termes :

« **Sir,** — Le capitaine Jehenne, commandant du *Henry IV*, avait été proposé par l'amiral HAMELIN, ayant l'ouragan du 14 novembre, pour le grade de contre-amiral.

« L'habileté, l'énergie, le dévouement de cet officier supérieur ont été vaincus par la fureur des éléments; mais la marine et l'armée ont été témoins du sang-froid et de la vigueur qu'il a déployés pour arracher au naufrage le vaisseau que Votre Majesté lui avait confié.

« En lui rendant son épée, le conseil de guerre qui a jugé M. Jehenne a reconnu, à l'unanimité, que nul n'était plus digne que lui des faveurs de Votre Majesté.

« L'empereur, dans sa haute justice, n'a pas voulu qu'un grade acquis par de brillants services fût perdu dans une lutte contre la terrible tempête qu'aucun effort ne pouvait conjurer.

« J'obéis à ses ordres en lui soumettant le décret qui confère à M. le commandant Jehenne le grade de contre-amiral.

« Je suis, etc.

Le ministre de la marine et des colonies.

L'empereur a adressé la lettre suivante à M. Bineau à Hyères :

« Monsieur le ministre, je n'ai pas accepté la démission que vous m'avez donnée il y a deux mois, pensant toujours que votre santé vous permettrait bientôt de reprendre les fonctions que vous avez occupées à ma grande satisfaction; mais aujourd'hui que vous croyez que plusieurs mois doivent s'écouler encore avant votre rétablissement, je suis obligé de vous donner un successeur. Croyez à la sincérité des regrets que j'éprouve en me séparant de vous, et à mon désir de vous voir bientôt en état de me rendre de nouveaux services.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

NAPOLÉON.

« Aux Tuilleries, le 3 février 1855. »

Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance : « J'ai mais les apprêts pour une grande lutte n'ont été hâtés dans une proposition plus formidable; je ne sais ce qu'il faut croire d'un prochain voyage de l'empereur au camp de Boulogne, ni d'un projet (prêté également au chef de l'État) de la création d'une vaste armée européenne d'un million d'hommes, si toutes les alliances espérées se réalisent sur le continent; mais en attendant, et j'entre ici dans le domaine du sérieux et même du positif, il est question de former trois corps d'armée, l'un pour la Baltique, l'autre en observatoire dans le nord de la France, et le troisième en Autriche; on prépare une nombreuse promotion de généraux; enfin, l'école polytechnique va être appelée à fournir une masse d'officiers d'artillerie et de génie. »

Les conférences de Vienne ne sont toujours qu'à l'état de projet. Il semble que dans la capitale de l'Autriche, qui est devenue le champ, non pas de bataille, mais de discussion de la diplomatie, les hommes chargés de porter des paroles de paix ont plutôt la mission de tracer nettement la position des gouvernements qu'ils représentent; petits ou grands, et de stipuler la part que chacun d'eux prendra à l'ouverture de la campagne du printemps, et de conduire l'Europe à une solution pacifique. Déjà le négociateur français a acculé la Prusse dans ses derniers retranchements. Cette puissance indécise, irrésolue, ne sachant à qui donner ses sympathies du Nord ou de l'Occident, a maintenant reçu l'offre de couleuvre, sur les bases de celui du 2 décembre, un traité sévère avec les alliés. Si elle accède, c'est une alliance de plus; mais son adhésion ne vaudra pas dire que l'empereur de Russie cède au nombre, sans vouloir courir plus longtemps le sort des armes; si elle refuse, il n'est pas permis de douter que c'est le pasage du Rhin.

D'ailleurs, dans cette guerre et dans les événements qui se passent en Europe, on peut retrouver de nombreux points d'analogie avec l'époque du premier empire. En ce qui touche la Prusse; par exemple, l'histoire du commencement de ce siècle fournit de curieux rapprochements. À la suite de la guerre d'Allemagne, alors qu'après la journée d'Ansbach, l'Autriche, épuisée et vaincue, des armes et laissa la Russie lutter seule contre la France, le roi de Prusse avait, en 1806, à choisir entre Napoléon et Alexandre. Comme aujourd'hui, il s'épuisait en anxiétés et en irresolutions, il opposait des lenteurs, des négociations au génie impétueux de l'homme dont l'épée faisait alors trembler l'Europe. Impérieusement pressé de se résoudre, il se jeta dans les bras de la Russie! Nous ne rousserons pas plus, nous nous citations. Puisse la Prusse n'avoir pas oublié les enseignements de cette époque mémorable!

Nous appelons l'attention des marines française et anglaise sur l'étrait voisin du rapport de mer de M. Hoopes, capitaine du navire français le *Contour*, arrivé à San-Francisco le 19 mars, venant de Bordeaux.

Le 28 décembre 1854, le vent à pris force et m'a permis de rallier la côte de Patagonie; ce même jour au matin, aperçu un navire derrière contrant comme nous; au soir, la route était le S. S. 1/2 O. sur le S. 1/4 S. O., les vents au N. N. O., le temps beau, toutes vagues possibles dehors; le gouvernail de temps en temps continue à donner des secours.

Le 24 décembre au matin, aperçu un navire à petite distance par tribord, je fis hisser le pavillon et il fut reconnu pour être prussien. A 9 heures du matin je lui parlai, il se nomme le *Von-Des-Keydt*, allant à Valparaiso et ayant 31 jours de mer. Je lui ai demandé son lieu de départ, mais je n'ai pu le comprendre. Ce navire ne laisse rien à désirer sous le rapport de sa construction, mais sa peinture ne le flatte pas, étant peint en gris vert foncé. Après avoir échangé nos longitudes, nous nous éloignâmes l'un de l'autre, la brise qui était faible vint à fraîchir et j'obtins un très grand avantage de marche sur lui, mais ce vent étant redevenu modéré nous naviguâmes toute la journée à petite distance.



Le 21 décembre, j'étais par latitude S. 46° 34' 10" et longitude E. 54° 47'. Des huit heures, le temps superbe, très agréable; par politesse je fis hisser le pavillon (le plus petit des trois que j'ai à bord); rien de plus étonné que moi de le voir me répondre en arborant le pavillon russe d'une assez grande dimension, je fis aussitôt halier bas le petit pavillon et remplacer aussitôt par ma grande enseigne d'une dimension remarquable, je fis aussi préparer toutes mes armes ainsi que celles de mes passagers que j'avais derrière sous réserve. Toute la journée les pavillons russe et français ont flotté, nous tenant bord à bord sans pouvoir nous dépasser. Le capitaine s'est montré d'une très grande politesse et fut le premier à échanger un bonjour avec moi; il était si près que nous avons employé, mon second et moi, une grande partie de la journée à faire des remarques sur ce navire, afin qu'on puisse le reconnaître.

Trois mâts barque, coque fort bien construite, avant fin, arrière serré, chaînes de hâubans sans contre-carène, doublé en cuivre jaune jusqu'à 11 pieds, pas de sabords, quatre canonniers d'apissage dont deux sur l'avant à l'extrémité de la muraille, tabeau un peu arrondi portant le nom du navire *Fen-Doo-Nyud*, très grandes lettres dorées en relief, ayant au plus, au milieu de la frise dans un ceusson, les initiales F. B. sabord de charge à tribord, à tribord la rature de l'étrave et maintenant au moyen de six chevilles, buste d'homme enveloppé d'un manteau et peint en blanc, deux boussoirs d'embarcation, un à tribord seulement, boussoirs en bois de la rière, tangons de grands bras en bois, caps de monton portant sur fesse et caréés par un pasois de bastillage. Sur le pont un petit gaillard garni d'un cabestan, guindeau à pompe, roof, où se trouve la cuisine, ayant deux croisées de chaque côté; double-façonné roof, escaliers sur l'avant et sur l'arrière, guérite sur la rière de la roue surmontée d'une petite dache.

Beaupré presque horizontal, bouts-hors de grand foc et de clin-foc séparés, mât de misaine droit et même un peu incliné sur l'avant, grand-mât et mât de barque un peu inclinés sur l'arrière, deux sous-barbes en chaînes ridant avec des coses et ayant un arc-boutant sur l'étrave pour les écarter du busé. Etais de misaine, les bouts se croisant sur le beaupré pour se relever de chaque côté, etais du petit mât de hune passant dans les viols, viols formés par une pièce de bois de chaque côté du beaupré et venant butter contre la muraille, les bouts de ces etais venant rider sur les boussoirs pour servir de hâubans de beaupré, martingale en bois très grande, martingale de petit-foc, de clin-foc et moustarbes en chaîne.

Grands etais venant au pied du mât de misaine et tenus par des tirants en fer; etais du grand-mât de hune venant aussi sur le pont, sur l'avant du mât de misaine, et tenus de la même manière que les grands etais. Les basses vergues ayant les marche-pieds aiguilletés sur les clin-foc de honte-hors; les honts de ces verges sont pointus; les bouts-hors des bonnettes de perroquet mauds de etais pour les amures.

Toute la mâture en général est palliotée. Les mâts de hune ayant assez de guindant et les mâts de perroquet très peu.

Ce navire porte, en outre de sa voile ordinaire, cinq voiles d'étai, plus un foc à demi-hâton (aux-foc).

Il a une chaloupe et deux canots, peints comme la coque; ces deux canots étaient renversés sur des palanques, sur l'arrière du grand-mât.

Ce navire paraît fort bien sous voiles, et je l'ai estimé à 8 ou 600 tonneaux de jauge.

Ce même jour, à six heures du soir, la route que j'avais donnée depuis midi, au S. S. O. 1/2 O., pour rallier la terre sur le sud, ce navire imita ma manœuvre dans la nuit; j'eus grand frais du nord, et le laissai derrière; au jour, plus rien en vue; le gouvernail nous donne toujours des inquiétudes.

Le 25 décembre au soir, aperçu et reconnu, malgré la grande distance, dans le N. 1/2 N., le navire russe. Le 27 au matin, il a été relevé dans l'Est, et perdu de vue, à la nuit, dans le S. E. Je ne l'ai plus revu depuis.

Devant Sébastopol.

Devant Sébastopol, 18 janvier.

« Nous avons du gèle depuis ce matin; mais pas encore assez complet pour nous débarrasser de l'immense quantité de neige que nous avons eue, et qui, chassée par un vent très-violent, s'est accumulée en beaucoup d'endroits de manière à faire des passages dangereux. Probablement le gèle jettera à un quelconque victimes surprises par le froid et qui ont, jusqu'à présent, été introuvables. Dans l'armée française, les cas sont rares, parce que nos soldats savent s'obliger réciproquement; mais il n'en sera pas de même des Anglais, dont l'insouciance se souvient jusqu'au point de négliger les plus simples précautions qui pourraient sauver un camarade.

« Nous avons découvert pratiquement pris toutes les positions des Anglais du côté d'Ikermann. La question d'assaut n'est pas en ce moment mise sur le tapis. On ne s'occupe que du mauvais temps. Cependant il serait possible qu'on tentât quelque chose de décisif quand les neiges auront complètement disparu. Avec les vents que nous avons, les arrivages sont difficiles, et même les transports de la plage aux différents camps ne se font qu'à des d'hommes, l'armée n'est plus aussi abondamment pourvue que par le passé. Mais les difficultés étant patentes, on n'accuse personne, et on conserve sa bonne humeur.

Nous avons eu souvent des hommes qui ont eu les pieds gelés, et, dans certains cas, l'amputation sera indispensable; ça a été là, dans ces derniers temps, la grande maladie de l'armée, et ce sont souvent les engelures qui amènent ce résultat, parce qu'elles empêchent les hommes de mettre leurs bottes, et des forest de faire à cheval de longues courses qu'ils devraient faire à pied pour se réchauffer. »

20 janvier.

Je vous écriis sous une température de Sibirie, soufflant dans mes dents, courant toutes les cinq minutes hors de ma tente, pour réchauffer au feu de ma cuisine mes pauvres doigts engourdis. Et pourtant j'ai tort de me plaindre, car, depuis le 17, le vent a changé, le soleil a reparu, et les neiges fondent sous ses chauds rayons. Quoi qu'il en soit, nous avons froid.

Savez-vous que sur le plateau de Chersonèse, le thermomètre a atteint 10° degrés au-dessous de zéro, avec accompagnement d'un vent sec, violent, qui roulait dans des amas de neige énormes. J'ai eu tout autour de moi l'été 97 centésimes de neige; il ne m'en reste aujourd'hui que 48. Les Tartares nous font espérer que le temps de nos misères est passé. Dieu le veuille!

La victoire toujours aussi monotone; nuit aux tranchées, sorties de l'ennemi. Rien de plus, rien de moins. Le 13e, le 76e et le 20e léger ont eu une sérieuse affaire. Le chef de bataillon qui commandait a été grièvement blessé, ainsi que deux autres officiers. Cependant les Russes ont été complètement repoussés. Il est perdu, dit-on, un officier supérieur dont ils sont venus demander le corps.

De notre côté, rien de nouveau. Nous sommes peut-être, nous autres marins, plus à plaindre que les autres. Notre élément nous manque; le vent, la vague nous font défiant, si, au moins, nos canons pouvaient parler! Pour nous distraire, on nous a donné de nous-écrire travaux à exécuter. Les Anglais ne peuvent plus défendre leurs ouvrages; ils n'ont pas même achevé la construction des batteries de la droite de leur attaque. On nous a confié le soin d'occuper ces positions de les armer et de les défendre.

La suite au prochain numéro.

BÂTIMENTS SUR RADN.

DE COURSE.

- 26 octobre. Golette française *Papeete*, commandée par M. Rosenzweig, lieutenant de vaisseau.
- 21 février. Corvette française *Moselle*, commandée par M. Bolland, lieutenant de vaisseau.
- 47 avril. Corvette à vapeur *Prongy*, commandée par M. de Brun, capitaine de frégate.
- 22 avril. Corvette française *Prétoryante*, commandée par M. Laurent, lieutenant de vaisseau.
- 9 mai. Golette française *Tanemaru*, commandée par M. Bailly, lieutenant de vaisseau.
- Golette française *Nouitica*, désarmée.



DE COMMERCE.

- 31. Goëlette anglaise *Melbourne-Packet*.
- 32. Trois mâts américain *Sofronia*, capitaine Hall.
- 33. Janvier. Baleinier français *Vivinslow*, capitaine Colin.
- 45. Goëlette américaine *Pawa*, capitaine Barretti.
- 48. Baleinier américain *Daniel VVebster*, capitaine Starbuck, en partance pour la pêche.
- 91. Baleinier américain *Lafayette*, capitaine Allen, en partance pour la pêche.
- 95. Trois mâts américain *Koppisch*, capitaine Esgleton.
- 98. Goëlette-américaine *Pilgrim*, capitaine Fisher.
- 30. Goëlette du protectorat *Biama*, capitaine Vairatou.
- 30. Goëlette du protectorat *Marie-Louise*, capitaine Ruxton.
- 6 mai. Goëlette de Borabora *Maui-Moana*, capitaine Packinson.
- 7. Trois mâts américain *Line Star*, capitaine Bontelle.
- 6. Goëlette américaine *Fur Vest*, capitaine Bishop.
- 10. Goëlette du protectorat *Mary-Ana*, capitaine Udin.

Mouvements du port de Papeete du samedi 5 au samedi 12 mai 1855.

ENTRÉS.

- 5 mai. Goëlette du protectorat *Tahiti*, capitaine Hockins, 12 tonneaux, 4 hommes d'équipage, 3 passagers, venant d'Arataua en 10 jours; provisions.
- 6. Goëlette de Borabora *Maui-Moana*, capitaine Packinson, 2 hommes d'équipage, 20 passagers, venant de Huahine en 20 heures; provisions.
- 6. Trois mâts américain *Line Star*, capitaine Bontelle, 710 tonneaux, 14 hommes d'équipage, venant de Capiti en 147 jours, 710 tonneaux de charbon pour la colonie.
- 7. Goëlette américaine *Fur Vest*, capitaine Bishop, 58 tonneaux, 6 hommes d'équipage, 1 passager, venant de Californie en 34 jours; assortiment.
- 9. Goëlette coloniale *Tanemou*, commandée par M. Bailly, enseigna de vaisseau, venant de la Nouvelle-Calédonie, en passant à la Nouvelle-Zélande.
- 10. Goëlette du protectorat *Mary-Ana*, capitaine Udin, 45 tonneaux, 4 hommes d'équipage, 8 passagers, venant d'Ana en 30 heures; assortiment.

SORTIS.

- 6 mai. Brig anglais *Louis et Miriam*, capitaine Milne.
- 9. Baleinier américain *Barclay*, capitaine Colte, pour la pêche.
- 9. Baleinier américain *Commodore Morris*, capitaine Kuzrance, pour la pêche.
- 12. Goëlette du protectorat *Tahiti*, capitaine Hockins, pour Arataua.
- 12. Goëlette du protectorat *Faruru*, capitaine Teavaro, pour Arataua.

ARSENAL DE FARÉ-UTÉ.

- Le 8 mai, à 1 heure de l'après-midi, la corvette la *Prévoyante*, a été halée sur cale.
- Le 10 mai, les trois mâts américain *Line Star* accosté le quai pour débarquer son charbon.
- La goëlette coloniale *Tanemou* a accosté le quai pour être désarmée.
- 19. Baleinier américain *Monticello*, capitaine Backer.

Noms des personnes dont le départ a été affiché :

- Genious (Joseph).
- Berge.
- Garcin (Auguste), debitant.
- Peau et sa famille.

ANNONCES.

POUR FRANCE DIRECTEMENT.

Le beau trois mâts français le *Vivinslow*, capitaine Colin, partira pour le Havre directement, du 15 au 20 mai prochain.

Pour fret et passagers, s'adresser à MM. Hort frères, consignataires, ou au capitaine, à son bord.

POUR FRANCE DIRECT.

The fine french ship *Vivinslow*, captain Colin, will leave for Havre direct, the 15th, or 20th, of may next. For freight or passage apply to Messers Hort brothers, or to the captain on board.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Lundi prochain, 14 courant, à 11 heures du matin, M.

P. Bonnefin vendra aux enchères publiques, dans l'ancienne maison Touchard :

- Environ 100 fûts en choquée de 2 à 300 gallons chaque, 20 fûts vides,
- 57 barils bœufs et porc, etc.

SALE BY PUBLIC AUCTION

On monday next, the 15th, may, att'l o'clock in the morning, at the stores of Mr. Touchard, Mr. Bonnefin will sell by auction.

- About : 100 shooks 2to 300 gallons each,
- 20 empty oil casks,
- 57 casks beef and porc, etc.

AVIS AU PUBLIC.

M. Colin, capitaine du trois mâts haleinier français le *VVinslow*, en partance pour le Havre, vers le 20 du courant, a l'honneur de prévenir MM. les négociants et autres qui ont eu des comptes pour fournitures, etc., avec ledit navire pendant le cours de ses réparations, de les lui présenter avant le 15 du mois, en double expédition et arrêtés en toute lettre, conformément à la loi.

Il prévient également que les demandes pour passage et fret ne seront reçues que jusqu'au 13.

S'adresser au capitaine Colin, à Faré-Ute, maison Pivert, ou à son bord.

Papeete, le 11 mai 1855.

Le capitaine, COLIN.

PUBLIC NOTICE

Mr. Colin, captain of the french whaleship *VVinslow*, which will leave for Havre on or about the 20th instants, requests merchants and others who have accounts against the said vessel for furniture, etc., to present their accounts before the 15th instants. The accounts to be in two copies, and summed up in accordance with the laws.

He also informs the public that request for passage and freight, will be received until the 15th instants.

Apply to captain Colin at the house of Mr. Pivert, or on board his vessel.

The captain, Signed: COLIN.

PUBLIC NOTICE.

In accordance with a request from various of the British Residents at Papeete, the undersigned H. B. M. Consul hereby invites all Her Majesty's Subjects at Tahiti and its Dependencies to attend a meeting to be held at the British Consulate at this port on Thursday next, the 17th instants, at noon, with the object of raising a Subscription towards the

PATRIOTIC FUND.

instigated by Royal Commission, from Her Majesty Queen Victoria, for the benefit of the Widows and Orphans of the gallant Soldiers and Sailors who may fall in their Country's Service in the present war with Russia.

Papeete, May 12th. 1855.

G. C. MILLER.

AVIS.

Le 7 courant il a été perdu sur la route de Papeete à Fautaua, un portefeuille rouge contenant divers papiers. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le remettre à M. Hort frères. Il y aura récompense.

NOTICE.

The 7th, instant, upon the road to Fautaua, was lost a red VVallet or pocket book, containing several papers; any one who may find it is requested to place it in the hands of messers Hort brothers, and they will be rewarded.

AVIS.

Les créanciers de M. Victor Feuardant sont priés de porter leur compte chez M. Bouffé et de s'y réunir jeudi prochain, 17 courant, à 11 heures.

NOTICE.

The creditors of Mr. Victor Feuardant are requested to present their accounts at the residence of Mr. Bouffé, and to meet there on Thursday next, the 17th instants at 11 o'clock.

VENTE AUX ENCHÈRES (pour compte de qui de droit, Mardi, 15 mai, à 11 heures, dans les magasins de M. J. Labbé, M. Bonnefin vendra aux enchères, savoir : Vides, ancres, chaînes, mâture, etc., provenant de la goëlette Josephine, naufragée.

SALE BY AUCTION.

Mr. Bonnefin will sell by auction for all of whom it may concern. On Tuesday next, the 15th, at 11 o'clock in the morning, at the stores of M. J. Labbé.

Sails, anchors, chains, masts, etc., from the wreck of the schooner Josephine.

L'Imprimeur géant : H. GONZALEZ ou BESSON